



DE2022_1512_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 2
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges BERNAT, en session ordinaire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

PRESENTS :

Monsieur Georges BERNAT, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Frédéric BRUSQ, Madame Pascale CHAVANNE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Marius DAVAL, Monsieur Vincent DEGOUTTE, Monsieur Maxime FLEURY, Madame Françoise GERY, Monsieur Alain GOFFOZ, Monsieur Philippe MANGAVEL, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Dominique MIGNERY, Madame Marie-Christine MURON, Madame Brigitte PALLANCHE, Monsieur Sébastien PERROTON, Monsieur Paul PETITBOUT, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Monsieur Emmanuel SAPEY, Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Sigismond ROZANSKI

SUPPLEES :

ABSENTS :

Monsieur Gilles FAVREAU, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Céline GIRARD

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Philippe DUCREUX

POUVOIRS :

Monsieur Ludovic BOUTTET par Monsieur Frédéric BRUSQ
Monsieur Lucien GUILLOT par Madame Marie-Christine MURON

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

OBJET : Avenant au contrat de reprise des plastiques d'emballages avec VALORPLAST

RF Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 042-244200614-20221215-DE2022_1512_05-DE

La Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable a signé un contrat de reprise en option FILIERE avec la société VALORPLAST le 21/12/2017 pour la reprise des flux plastiques PET clair (bouteilles et flacons transparents), mix PP PEHD (plastiques rigides) et des films issus des emballages ménagers, qui arrive à échéance le 31/12/2022.

Deux arrêtés ministériels de mars et septembre 2022, ont modifié le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers, notamment, les options de reprise pour le flux développement (plastiques des nouvelles consignes de tri dont font partie les films).

En raison de ces arrêtés et des modifications induites, l'agrément de CITEO, éco-organisme avec lequel la Communauté de Communes a contractualisé pour la reprise et le financement de la collecte et du recyclage des emballages ménagers, va être prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

La durée de contrat de reprise en option filière étant alignée sur celle du contrat barème F signé avec CITEO, il est donc nécessaire de signer un avenant de prolongation d'un an avec VALORPLAST pour le contrat de reprise en option FILIERE pour le flux PET Clair et Mix PP PEHD (du 01/01/2023 au 31/12/2023).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCVAI,

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

Article premier : approuve l'avenant de prolongation d'un an ci-annexé

Article 2 : autorise le Président à signer cet avenant

Article 3 : dit que le contrat entre en vigueur du 01/01/2023 au 31/12/2023.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint Germain Laval, le 15 décembre 2022

Le Président,

Georges BERNAT

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 16/12/2022
et de la publication le : 16/12/22

Le Président,



RF
Sous-préfecture Roanne (Loire)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
042-244200614-20221215-DE2022_1512_05-DE